

bien choisir sa voie qu'agir avec précipitation. La permanence de la coopération entre le Canada et le reste de l'empire est une question qui doit être discutée devant le peuple et sur laquelle celui-ci doit avoir l'occasion de pouvoir se prononcer.

Je dois ajouter que nous nous donnerons la peine, dans l'intervalle, de nous assurer des conditions auxquelles l'empire doit faire face, et que l'on trouvera tous les députés ministériels prêts à faire leur devoir de représentants du peuple canadien et de citoyens de ce vaste empire.

Je m'en tiens encore à la déclaration que je faisais en cette Chambre le 24 novembre dernier. Mon très honorable ami a rappelé les résolutions que l'on a adoptées et signalé la motion que je fis moi-même et par laquelle je déclarais :

Qu'aucun projet de cette nature ne peut être accepté sûrement à moins qu'il n'assure l'unité d'organisation et d'action sans laquelle il ne peut exister de coopération effective dans les efforts communs pour la défense de l'empire.

Que, tout en rendant nécessaire une dépense considérable pour frais de construction et de maintien, ledit projet n'apportera à l'empire aucune aide immédiate ou efficace et ne produira aucuns résultats adéquats ou satisfaisants pour le Canada.

Que l'on ne devrait se lier à aucune entreprise d'un caractère permanent et qui entraînerait des dépenses futures considérables, avant qu'elle ait été soumise au peuple et en ait reçu l'approbation.

Je ne saurais blâmer le très honorable député d'avoir rappelé, que lorsque cette question fut discutée à l'avant-dernière session, nous différions d'avis, le ministre des Travaux publics (M. Monk) et moi sur la difficulté de la situation où pensais-je, se trouvait alors l'empire. Je m'étais fait cette conviction à la suite de très graves déclarations faites par le premier ministre, le secrétaire des affaires étrangères et le premier lord de l'amirauté de la Grande-Bretagne. J'admetts volontiers que ces déclarations furent sensiblement atténuées par les explications subséquemment données aux communes anglaises par le premier ministre lui-même, si je ne me trompe, ainsi que par le premier lord de l'amirauté, ce qui nous attira les sarcasmes de nos adversaires. Il est vrai que nous différions d'avis, le ministre des Travaux publics (M. Monk) et moi; mais notre désaccord portait alors sur une question de fait et non sur une question de politique, car le ministre des Travaux publics avait maintes et maintes fois répété que si jamais l'empire se trouvait menacé, ils seraient prêts, lui et ceux qui pensent comme lui, à faire leur devoir.

Comme moi, le ministre des Travaux publics estimait qu'il serait souverainement imprudent et tout à fait contraire à l'union de l'empire d'imposer au peuple, sans préalablement le consulter la mise à exécution

d'un projet visant à une coopération permanente. Mon très honorable ami n'a pas pu terminer son discours sans lancer une flèche aux citoyens de la province de Québec qui ont combattu son programme naval et qui, vraiment, dénonçaient mon propre programme aussi violemment que le sien—personnages que l'on prit vivement à partie dès le début de la dernière session. Mon très honorable ami fut des premiers à les dénoncer, et une personne aujourd'hui retirée de la vie publique, (je n'en parle que pour les seules fins de mon argumentation), l'ex-ministre de la Marine (M. Brodeur), de son côté leur décochait ses traits les plus acerbes. Tous deux rappelaient les propos de ces personnages et en donnaient lecture, et finissaient par faire porter toutes leurs doléances sur certaine caricature publiée prétendait-on, par un journal de la province de Québec, l'organe attitré des nationalistes. Deux jours plus tard, la Chambre apprenait avec stupéfaction que ce vilain journal nationaliste avait reproduit la caricature de l'organe même de mon très honorable ami. Si l'on tenait à vérifier ce que je dis là, on n'aurait qu'à se reporter aux colonnes du "Canada", du 26 septembre 1904, époque où l'on discutait en certaines parties du pays l'attitude du Gouvernement à l'égard de lord Dundonald. Dans les circonstances je considère qu'il sied mal au très honorable député de porter la discussion sur un tel terrain. Avant de déverser le blâme sur d'autres membres de la Chambre je lui rappellerai le vieux proverbe: "Médecin, guéris-toi toi-même."

Je crois avoir touché à peu près tous les points que mon très honorable ami a abordés dans son discours. Qu'on me permette de dire en terminant que je suis bien aise de constater qu'il s'est senti encore assez de courage pour formuler cette motion qui est conçue à peu près dans l'esprit qui animait le très honorable député dès le premier jour de la session; aussi me bornerai-je à inviter la Chambre à en disposer comme le pays a fait de son projet de convention douanière, dont il avait saisi le Parlement à la dernière session, c'est-à-dire à la rejeter parce qu'au lieu de tendre au maintien et à l'avancement de l'intérêt général, elle ne porte que sur des dissensions imaginaires et n'a d'autre objet que l'intérêt politique du très honorable député et de ses partisans dont, malheureusement pour eux, l'étoile a sensiblement pâli depuis ce qui s'est passé le 21 septembre dernier.

M. HUGH GUTHRIE (Wellington-sud): Monsieur l'Orateur, quelque opinion que l'on ait des observations de celui qui a l'honneur d'être devenu le leader de la Chambre, on ne peut s'empêcher de constater tout d'abord qu'il n'a pas cet air